

---

Admission à la barre des députations des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, dont les discours seront imprimés, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission à la barre des députations des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, dont les discours seront imprimés, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 549;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40894\\_t1\\_0549\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40894_t1_0549_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

enfants de son âge; il promet en son nom et au leur d'imiter les beaux exemples que lui donnent les défenseurs de la République, et jure qu'ils deviendront à leur tour l'effroi des tyrans, s'il en existe encore.

Ce discours, écouté avec intérêt, est suivi par des applaudissements et par les signes de la plus vive sensibilité. On porte l'enfant au fauteuil du Président, il en reçoit le baiser fraternel.

**Le Président.** Je dois faire part à l'Assemblée de la déclaration que m'a faite ce jeune républicain; il m'a dit que, s'il n'eût craint d'abuser des moments de l'Assemblée, il lui eût réitéré la Déclaration des droits de l'homme, qu'il sait tout entière, et qu'il porte dans son cœur. Il demande aussi quand l'Assemblée fera faire un petit catéchisme républicain; il brûle de l'apprendre.

L'Assemblée et les spectateurs témoignent, par des applaudissements redoublés, leur satisfaction de cette ingénuité républicaine.

*Un membre :* Je demande l'insertion de ces demandes au *Bulletin*.

**Ramel.** Je demande que, dès qu'il paraîtra un livre élémentaire, on en envoie le premier exemplaire à cet enfant.

**Gouly.** Et moi, que le Président soit chargé d'écrire une lettre de satisfaction à ses parents, pour la manière dont ils l'ont élevé.

*Un membre :* Il faut faire connaître la cérémonie qui s'est passée ici aujourd'hui. Je demande que tous les discours et tous les détails de cette journée soient insérés en entier au *Bulletin*, et envoyés à tous les départements.

*Un membre :* Et qu'on n'oublie pas que jamais le côté droit n'a été si bien garni. (*On rit et on applaudit.*)

Toutes ces propositions sont décrétées.

Le cortège défile en chantant un hymne en l'honneur de Marat et de Lepeletier.

Une députation des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, composant, disent-elles, la paroisse Saint-Roch et son chien, viennent déposer tous les brimborions qui ont égaré les sots et les fanatiques.

La musique du Théâtre-National exécute un hymne en l'honneur des fondateurs de la République et des soutiens de la liberté, et la chanson connue sous le nom de *la Montagne* est chantée au milieu des plus vifs applaudissements.

Le citoyen Buard, capitaine du 1<sup>er</sup> bataillon de l'armée révolutionnaire, dépose sur l'autel de la patrie 300 livres pour les frais de la guerre, et fait don de pareille somme annuellement tant qu'elle durera.

Une jeune citoyenne dépose une pièce d'argent à l'effigie de Capet.

Un membre fait la motion que les discours prononcés par les orateurs des sections de l'Unité, de la Montagne, de Le Peletier et des Piques soient imprimés.

Cette motion est décrétée (1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 346.

*Suit l'adresse des sections de la Montagne, Lepeletier et des Piques (1).*

*La section de la Montagne, à la Convention nationale.*

« Le 30 brumaire.

Citoyens représentants,

La philosophie, la justice et la vérité triomphent enfin sur l'erreur et la superstition. Vous voyez devant vous la section de la Montagne, parties de celles des Tuileries, Lepeletier et des Piques, composant la ci-devant paroisse de Saint-Roch et son chien qui viennent déposer sur l'autel de la patrie les dépotilles et ornements de toutes formes, qui ont servi à égarer les sots et les fanatiques. Toutes choses qui sont inutiles, et même fort impertinentes dans l'état de pure nature par l'orgueil qu'elles représentaient, et très utiles en ce moment pour combattre les despotes et les tyrans.

« Nous sommes indignés d'avoir été si longtemps la dupe des apôtres de l'erreur et du mensonge; nous avons arrêté dans notre séance du 25 de ce mois que nous renoncions aux prêtres, que l'église Saint-Roch serait fermée, et qu'elle ne servirait désormais que pour prêcher la pratique des vertus sociales, de la justice, de la raison, de la liberté et de l'égalité.

Nous n'avons qu'un regret, c'est que le chien et le saint que nous vous présentons ne soient pas construits d'une matière aussi utile à la République que les hochets qui les environnent. En récompense, nous espérons qu'ils serviront à consolider, par leur disparition, l'édifice de la justice et de la raison.

« La religion d'un peuple libre, c'est la pratique des vertus, l'amour de sa patrie, l'humanité envers ses frères, la justice et l'équité la plus intègre dans l'exercice de ses fonctions.

« Citoyens représentants, nous invitons la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de notre liberté. Nous sommes debout, et nous y resterons tant que les satellites des despotes souilleront la terre de la liberté.

*Vive la Montagne! et Vive la République!*

J. LACOSTE, juge de paix de la section de la Montagne, orateur de la députation.

377 marcs 5 onces et demie argent ou vermeil. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

(*Suit le texte de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*)

*Chanson patriotique chantée dans le sein de la Convention.*

Air : *De la Croisée.*

On a mille goûts différents,  
On fait mille choix dans ce monde;  
L'un veut toujours courir les champs,  
Et l'autre voyager sur l'onde;

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774; *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793).

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de